



Commune de Pully

Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement

Plan partiel d'affectation "Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude"

Dossier présenté par la Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement	Approuvé par la Municipalité de Pully dans sa séance du 28 septembre 1999
Transmis à la Municipalité le 24 septembre 1999	Le Directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement G. Reichen
Déposé à l'enquête publique à la Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement du 21 mars au 19 avril 2000	
Au nom de la Municipalité	
Le Syndic J. Chevallaz	Le Secrétaire L. Cordey
Adopté par le Conseil Communal de Pully dans sa séance du 28 juin 2000	Approuvé par le Département des Infrastructures le - 6 DEC. 2000
Le Président Le Secrétaire 	Le Chef du Département

Echelle : 1/500

Mars 2000

LISTE DES PROPRIETAIRES

Parcelles	Surfaces	Propriétaires
141	702 m ²	BLESS, 2 filles d'Alfred, à Lausanne
175, 176, 177, 178	3'618 m ²	VEZ SA, à Pully
Total	4'320 m ²	

LEGENDE

- Périimètre du plan partiel d'affectation
- Périimètre d'implantation des constructions en élévation (A, B et C)
- Périimètre d'implantation des constructions souterraines
- Périimètre d'implantation des éléments de construction insonorisés
- Limite des constructions à radier
- Limite des constructions maintenue
- Limite des constructions nouvelle
- SBP 0'000 Surface brute de plancher habitable autorisée
- 000.00 Altitude maximale des constructions
- Bâtiments existants à démolir
- Arborisation existante à supprimer
- Arborisation structurante nouvelle (figurée à titre indicatif)
- Espaces verts
- Emplacements de stationnement de courte durée
- Accès véhicules
- Mur de soutènement à conserver / à prolonger
- Ouvrage de protection contre le bruit
- II Degré de sensibilité au bruit selon OPB

